

Chemins de tr@verse

Charte éditoriale

Ouvrages d'enseignement et de connaissance

« Être sérieux sans se prendre au sérieux »

Chemins de tr@verse est une maison d'édition éditant en ligne des ouvrages de qualité à destination de tous les publics. Ses collections d'enseignement et de connaissance (universitaires, scolaires et pratiques) tant à destination des adultes que des enfants ou des adolescents doivent répondre à des critères de qualité et d'accessibilité.

Le fond et la forme

Les auteurs de ces ouvrages sont des spécialistes du domaine considéré et devront allier excellence sur le fond, souci permanent de la pédagogie et proximité entre l'auteur et le lecteur. Précisons ces deux derniers points.

- **[Souci de pédagogie]** Les ouvrages de Chemins de tr@verse sont destinés à aider ou éclairer leurs lecteurs et ne s'adressent donc pas aux collègues des auteurs que ce dernier pourrait vouloir impressionner par l'étendue de son savoir ! Les qualités pédagogiques des ouvrages sont donc un critère prioritaire pour la décision de publication.
- **[Proximité entre l'auteur et le lecteur]** Quel que soit le secteur considéré (universitaire, scolaire ou pratique), les ouvrages de Chemin de traverse s'adressent toujours *directement* au lecteur. Le style de rédaction ne doit pas être formel ou distant mais au contraire très direct, comme s'il s'agissait d'un dialogue entre l'auteur et le lecteur. En particulier, les auteurs ne doivent pas hésiter à parler parfois à la première personne ni à dire comment ils comprennent ou perçoivent eux-mêmes ce dont ils parlent. Ils ne doivent pas non plus hésiter à s'adresser au lecteur à la deuxième personne (en utilisant cependant le « vous » de politesse plutôt que le « tu », au moins pour les ouvrages destinés aux adultes et aux adolescents). Un bon exemple d'un tel style est celui que l'on trouve dans les ouvrages de la collection « Pour les nuls » (« For dummies »).

En un mot, les ouvrages d'enseignement et de connaissance publiés chez Chemins de tr@verse sont **des ouvrages sérieux qui ne se prennent pas au sérieux !**

L'arbitrage et le travail des directeurs de collection et des éditeurs

Chaque ouvrage proposé par un auteur doit être accepté par son directeur de collection puis par l'éditeur du champ correspondant, qui vérifient sa qualité de fond comme de forme ainsi que l'adéquation du contenu à la collection et au champ correspondants.

Quelques informations techniques sur la forme

Les ouvrages doivent être remis sous forme électronique, au format Word ou LaTeX. La mise en page est fixée pour chaque champ par l'éditeur. Elle peut éventuellement être légèrement

adaptée par le directeur d'une collection si nécessaire. Elle reste toujours aussi simple que possible afin que chaque auteur puisse s'y conformer sans difficulté.

Chaque fichier remis au directeur de collection, puis par celui-ci, après acceptation, à l'éditeur, doit comporter sur la première page :

- le nom et le prénom de l'auteur (ou des auteurs), ainsi que ses (leurs) coordonnées,
- le nom du directeur de collection,
- le nom de la collection au sein de laquelle s'insère l'ouvrage,
- le nombre de caractères (espaces non compris),
- le nombre de signes (espaces compris).